

LA SUPPRESSION DE LA MINUTE INDIVISIBLE DU TACHYGRAPHE NUMÉRIQUE

Tous les tachygraphes numériques installés entre 2006 et octobre 2011 sont pénalisants au niveau du calcul des temps de conduite journaliers.

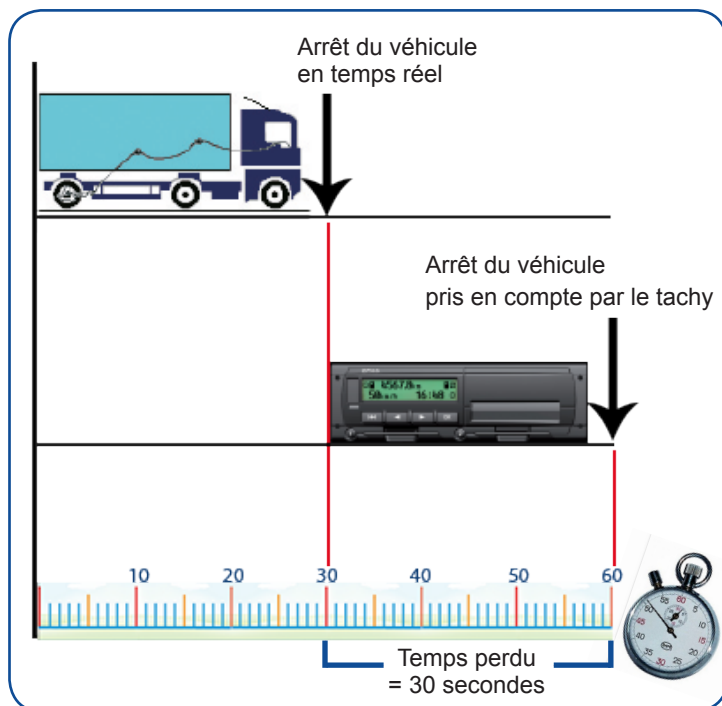
Depuis octobre 2011, les tachygraphes numériques, installés sur les véhicules neufs ainsi qu'en remplacement des tachygraphes hors d'usage, bénéficient de la suppression de la minute indivisible.

Qu'est-ce que la minute indivisible ?

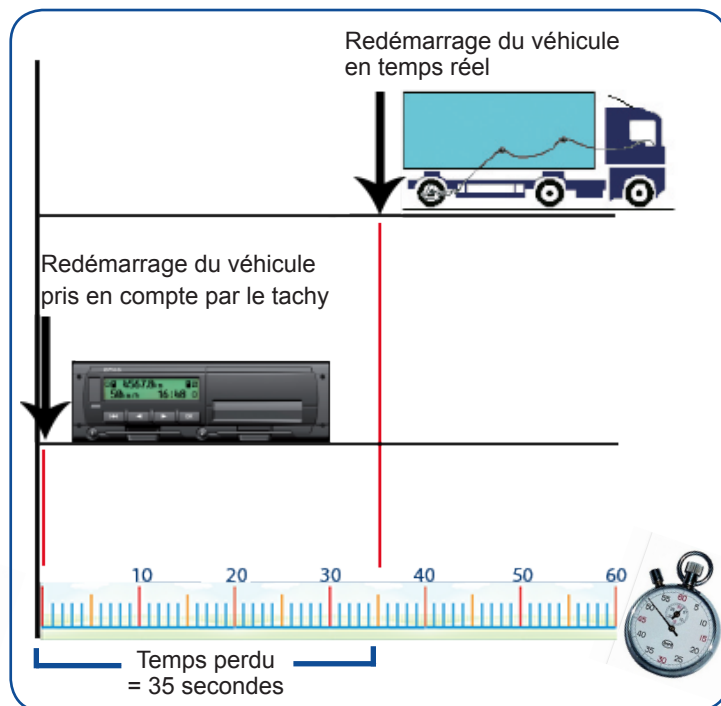
La minute indivisible pénalise l'entreprise par la réduction du temps de conduite journalier. Cela peut aller de 45 minutes à 1 heure de moins par jour.

Les entreprises les plus touchées par cette pénalisation sont celles qui réalisent des arrêts fréquents ainsi que toutes celles réalisant des tournées régulières, telles que les livreurs, les entreprises de TP, les camions benne, les camions toupie, etc.

Arrêt du véhicule



Redémarrage du véhicule



⇒ Dans l'exemple ci-dessus, le véhicule a perdu 1 minute et 5 secondes de temps de conduite.

Quels avantages grâce à la suppression de la minute indivisible

La suppression de la minute indivisible permet de gagner jusqu'à 1 heure de temps de conduite par jour en comparaison aux générations de tachygraphes antérieures.

Cette technologie permet ainsi de rentabiliser le coût de remplacement du chronotachygraphe en 1 mois.

Document : DO CO 056
Indice : A